

Procès-verbal
du Conseil Municipal

Séance du 10 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

Présents : M et Mmes CAYROL Maëlys – CARAYOL Florent - DELFAUD Alexandre - DOUMENC Sophie – GERARD Philippe - MERCIER Martine - THAMIE Sylvie - HUG Maxime – LATAPIE Jérémy - NAJM Ghassan – NEVEUX Jean-Michel.

Absents représentés : Mme CAYROL Laure a donné procuration à Mme CAYROL Maëlys – Mme DARDENNES Agnès a donné procuration à Mm GERARD Philippe

Absents : Néant

Madame CAYROL Maëlys a été élue secrétaire

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Mise aux normes électriques et amélioration énergétique des bâtiments communaux

Décision modificative N°1 – Budget BOULANGERIE – Ajustement des crédits article 66111 intérêts emprunt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits à l'article 66111 pour permettre le paiement des intérêts d'emprunt des prêts N°03208262 et N°3208260

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget BOULANGERIE de l'exercice 2023 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66/66111	Intérêts réglés à l'échéance	2661.93
	Total	2661.93

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011/637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	500.00
011/61528	Autres bâtiments	2159.95
65/6588	Autres charges diverses de gestion courante	1.98
	Total	2661.93

Camping Municipal

M. le Maire fait le compte-rendu de son entretien avec M.SOMMER du CAUE. Il en ressort qu'il convient de faire appel à un architecte/paysagiste pour mener à bien le projet aire de camping-car.

La mission de maîtrise d'œuvre serait à moins de 43 000€ et nécessiterait qu'une simple consultation.

Concernant les travaux d'aménagement, le montant est évalué à plus de 100 000€, une procédure d'appel d'offre sera donc nécessaire.

Enfin, en ce qui concerne la gestion de l'aire de camping, il est prévu une DSP pour laquelle des renseignements sont à prendre sur la nécessité ou non d'un appel d'offre.

Au vu de la complexité du projet et afin de préparer au mieux tous les éléments pour les demandes de subvention (DETR , Région Occitanie, département), le projet est repoussé en 2025 .

Mise aux normes électriques des bâtiments communaux et amélioration énergétique

M. le Maire informe que suite à la réalisation des visites de contrôles obligatoires annuelles de la SOCOTEC sur les installations électriques des bâtiments communaux, il convient de procéder a des travaux de mise en conformité.

Il rappelle qu'il avait été abordé lors d'une séance précédente le sujet de fermer la salle de réunion du Conseil municipal pour améliorer l'isolation.

Des devis ont été établis, le montant des travaux s'élèvent à 18 003.77€HT

M. le Maire informe que ces travaux peuvent être subventionner par la DETR et/ou le Fond Vert, Région Occitanie, le Département.

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Validation du RPQS Eau potable 2022 (ex Livernon) et RPQS Eau potable Production 2022 Syndicat Mixte du Limarque et Ségala.

Les rapports ayant été envoyés par mail aux conseillers avant la réunion, M. le Maire demande s'il y a des observations. Le Conseil Municipal ne fait aucune observation.

Désignation d'un élu référent forêt-bois à l'Union Régionale des Collectivités Occitanie.

Monsieur le Maire informe de l'information reçue en mairie courant décembre 2023 de l'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie pour la désignation d'un élu-référent Forêt-Bois sur notre commune.

Cette entité est une association d'élus qui représente plus de 800 collectivités. Leur équipe pourrait répondre aux questions et apporter un accompagnement technique, notamment en matière de risques incendie, l'environnement, le bois-construction, le bois énergie, la structuration foncière, la gestion des forêts et la responsabilité des élus.

L'élu-référent serait l'interlocuteur privilégié avec cette association.

Madame Sophie DOUMENC est intéressée.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité sa candidature.

Questions diverses

Inscription aux commissions du parc naturel Régional 2024

M. le Maire fait lecture des différentes commissions auxquelles les élus peuvent adhérer :

- Commission Environnement
- Commission Gestion de l'espace
- Commission Développement territorial
- Commission Médiation

Si les élus sont intéressés un bulletin d'inscription est mis à leur disposition à la mairie à retourner avant le 15 janvier 2024.

Entreprise SAUR

M. le Maire informe que l'entreprise SAUR restera pour 12 ans sur la commune suite à la signature avec le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

Dossier Amende police

Les dossiers d'amende police peuvent être déposés dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière. M. le Maire va se renseigner pour soumettre le dossier de l'étude urbaine.

Inauguration

Courant 2024, quand le dossier boulangerie sera terminé, M. le Maire propose de faire une inauguration des différents projets réalisés sur la commune (Boulangerie, Ecole, Espace nouvel...)

Projet sensibilis'haie

Le 6 Février 2024 avec l'aide du CFA de Lacapelle-Marival, la participation de l'école d'Assier et de la société de chasse d'Assier, aura lieu une journée citoyenne pour la plantation près du ruisseau des 100 arbustes et des 30 pommiers offerts par la fédération du Chasse du Lot dans le cadre de la charte sensibilis'haie

L'information va être relayé sur les réseaux sociaux.

Il faudra faire l'achat de quelques arbres supplémentaires pour les mettre à l'aire de pique-nique.

Vœux aux agents et aux habitants

Les vœux aux agents auront lieu le jeudi 11 janvier 2024 à 19h et les vœux aux habitants le vendredi 19 janvier 2024 à 19h à la salle culturelle.

Conseil Municipal Jeunes

M. GERARD Philippe prend la parole concernant le Conseil Municipal Jeunes, il demande une réflexion sur la continuité de celui-ci. Les nouvelles élections auraient dû avoir lieu en septembre 2023. L'essai n'a pas été concluant, manque d'implication, manque de temps....

Il est décidé de ne pas reconduire le Conseil Municipal Jeunes pour le moment.

M. GERARD Philippe propose d'adresser un petit courrier aux jeunes élus au nom des élus du Conseil Municipal qui sont à la commission.

Séance terminée à 21h20